

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DIX HUIT DECEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle, DE CARVALHO, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Nicolas MARCHAND, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Tiffany RIBEIRO, Jean-Pierre SAINT-CYR, Dominique PANI-MATHIEU, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Guy BRULLAND à Michel RAYMOND.

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2024 18 12 CO SF 150 MUSEE « TREVOUX ET SES TRESORS » : CONVENTION DE MANDAT POUR L'ENCAISSEMENT DES RECETTES

Madame Nicole DUGELAY, Adjointe au Maire déléguée à la Culture, au Patrimoine historique et au Tourisme, expose :

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'Office de tourisme dans l'accueil et l'encaissement des entrées de visiteurs du musée « Trévoux et ses trésors », pour le compte de la ville de Trévoux. En effet, l'Office de tourisme assure la billetterie et encaisse le produit des entrées des visites du Musée, selon la tarification en vigueur votée par le Conseil municipal de la ville de Trévoux.

Le recours à cette convention de mandat présente les avantages suivants : simplification de gestion et d'organisation, amélioration de la visibilité et de l'accès de l'usager au service, augmentation des recettes grâce aux services d'un mandataire spécialisé disposant d'un large réseau et maîtrise des coûts par rapport à une internalisation des opérations.

Pour le bon suivi des opérations, le mandataire tient une comptabilité séparée retraçant l'intégralité des produits et charges constatés et des mouvements de caisse opérés au titre du mandat. Celui-ci produit toutes les pièces justificatives nécessaires au traitement et au contrôle de la bonne tenue de ses comptes. Ces états sont validés par la Ville, puis transmis au Comptable public à l'appui d'un titre de recettes émis afin d'intégrer les opérations dans la comptabilité de la Ville.

La présente convention prendra effet à la date de sa signature et est conclue pour toute la durée de la mise en gestion de la billetterie des entrées du musée « Trévoux et ses trésors » par l'Office de tourisme. Elle sera automatiquement résiliée dans l'hypothèse où il serait mis fin pour quelque raison que ce soit à la mise en gestion susvisée.

Cette convention est présentée en annexe.

VU le projet de convention joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat pour l'encaissement des recettes du musée « Trévoux et ses trésors », ainsi que les pièces et/ou avenants susceptibles de s'y rattacher.

En mairie, le 18 décembre 2024

Affiché le 20 décembre 2024

Le Secrétaire de Séance,
Claude TRASSARD



Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

